



### "LE MOT DU MAIRE"

*L'année 2011 s'achève par la validation du choix du mode d'assainissement communal après analyse approfondie du dossier par le Conseil Municipal. Cette décision importante vous est présentée de façon détaillée en page 2 de la Gazette.*

*L'année 2012 approche à grands pas.... Il est temps pour le Conseil Municipal et moi-même de vous inviter à venir échanger nos vœux et déguster la galette le **mardi 10 janvier 2012 à 19 heures à la salle polyvalente.***

*Françoise DELASALLE*

### La Mairie

La Mairie est ouverte au public les lundis et jeudis de 18h à 19h30.

Le secrétaire de Mairie est Mr Philippe LHERONDEL.

Tél : 02 31 65 21 37

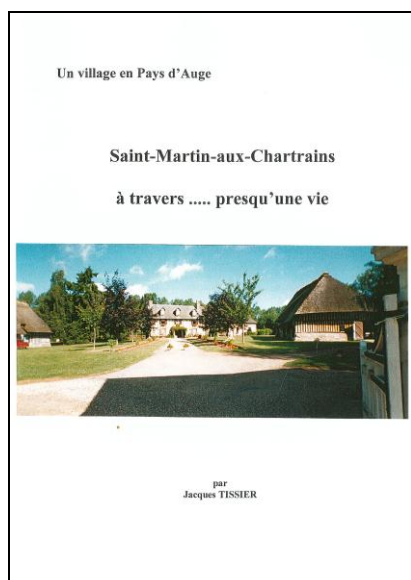
Fax : 02 31 64 82 85

En dehors des permanences, Mme le Maire peut vous recevoir sur rendez-vous le mardi matin et le jeudi après-midi.

E-Mail : [st-martin-aux-chartrains@wanadoo.fr](mailto:st-martin-aux-chartrains@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://smac14.fr>

### A travers ... presque une vie



Jacques TISSIER nous a quittés le 12 novembre 2011.

Né le 6 février 1927, il a passé une partie de sa vie à Saint-Martin aux Chartrains dans la propriété familiale acquise par son grand-père paternel en 1910.

Conseiller municipal de 1989 à 2008, il a mis ses connaissances au service de la Commune.

Il a tenu à retracer dans son livre « Saint-Martin aux Chartrains à travers ...presque une vie » un moment d'histoire du village qu'il connaissait parfaitement.

Avec cette œuvre il nous laisse un précieux témoignage pour nous-mêmes et les générations futures.

Nous lui en sommes reconnaissants.

Le livre « Saint-Martin aux Chartrains à travers ...presque une vie » est téléchargeable sur le site internet de la commune.

## Dossiers en cours

### Assainissement :

Par délibérations en date des 20 décembre 2001 et 15 mai 2003, le Conseil Municipal a adopté les dispositions du schéma directeur d'assainissement de la commune et son plan de zonage et a défini les zones relevant de l'assainissement collectif pour les hameaux suivants : Hameau de l'Eglise, Hameau de la Gare, Hameau de Roncheville, Hameau du Douet de la Taille, Hameau du Chemin Neuf, Hameau de l'Hôtel Mercure, sous réserve d'une étude complémentaire sur sa faisabilité, les autres secteurs de la commune relevant de l'assainissement non collectif.

Lors de sa séance du 27 mai 2005, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de création d'un syndicat d'assainissement collectif entre les Communes de Saint Martin aux Chartrains et Canapville. Cette décision faisait suite à la présentation, lors d'une réunion tenue en présence des Conseils Municipaux de Canapville et Saint Martin aux Chartrains le 22 avril 2005, d'une étude technique et financière menée par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados, basée sur le schéma directeur d'assainissement.

Le 19 septembre 2005, le Conseil Municipal de Saint Martin aux Chartrains a approuvé le projet de statuts du Syndicat d'Assainissement Collectif du Douet de la Taille (SADT) et désigné les délégués de la commune devant siéger au Comité Syndical. A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, de nouveaux membres ont été désignés par délibération du 5 juin 2008.

Le 12 janvier 2009, le Conseil Municipal de Canapville a décidé de renoncer à la création du syndicat d'assainissement collectif intercommunal. Au vu de cette situation nouvelle, le Conseil Municipal de Saint Martin aux Chartrains, par délibération du 16 février 2009, a souhaité qu'une étude complémentaire basée sur le schéma directeur d'assainissement et son plan de zonage soit lancée pour actualiser le projet et le coût d'un assainissement collectif sur son seul territoire, avant de confirmer le choix arrêté en 2003.

Le Bureau SAFEGE, désigné pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création d'un réseau d'assainissement et d'une station de traitement primaire par filtre planté de roseaux, a rendu ses conclusions en novembre 2009, pour les secteurs suivants : Le Bourg, Le Mesnil, La Gare, L'Eglise, Le Chemin Neuf et Le Hameau de Roncheville.

A la demande du Conseil Municipal, le Bureau SAFEGE a présenté une seconde étude en mars 2011 portant uniquement sur la réalisation d'un assainissement collectif "Centre Bourg" pour trois secteurs : Le Bourg, Le Mesnil et la Gare et d'une station d'épuration type biodisque.

**I** - L'étude du Bureau SAFEGE de novembre 2009 fait ressortir une estimation du coût d'un assainissement collectif, valeur novembre 2009, couvrant les secteurs suivants :

**Le Bourg, Le Mesnil, La Gare, L'Eglise et Le Chemin Neuf** (pour 177 branchements) à 1.617.000 € HT, coût total des réseaux (frais, honoraires et branchements compris),

**Hameau de Roncheville (en option)** (pour 13 branchements) à 163.500 € HT, coût total des réseaux et travaux (frais, honoraires et branchements compris),

**Station de traitement 550 EH (Equivalents Habitants) par filtre planté de roseaux : 354.000 € HT.**

**II** - L'étude du Bureau SAFEGE de mars 2011, portant uniquement sur l'assainissement collectif du **Centre Bourg**, couvrant les secteurs suivants :

**Le Bourg, Le Mesnil et La Gare** (pour 65 branchements) fait ressortir une estimation de 785.000 €, coût total des réseaux et travaux (frais, honoraires et branchements compris) valeur mars 2011,

**Station d'épuration 275 EH type biodisque : 252.000 € HT.**

**III** - Le Bureau SAFEGE a également estimé le **coût de la réhabilitation d'une installation autonome** à un montant compris entre 5.300 € et 9.500 € TTC (valeur mars 2011).

La Loi sur l'Eau oblige les collectivités à effectuer le contrôle des installations d'assainissement non collectif de toutes les habitations existantes et en projet sur leur territoire. Pour les installations existantes, la réhabilitation jugée urgente ou nécessaire par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) doit être effectuée dans un délai de quatre ans suivant le contrôle. En cas de vente, si les travaux n'ont pas été réalisés par le vendeur, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an à compter de la date de signature de l'acte de vente pour les réaliser.

Nous avons par ailleurs constaté depuis quelques mois que plusieurs habitants de Saint Martin ont dû procéder au remplacement de leurs installations d'assainissement individuel entraînant une dépense souvent très élevée. Ces travaux sont bien souvent imprévisibles et doivent être exécutés dans l'urgence lorsque les évacuations des eaux usées deviennent impossibles.

Le raccordement à un réseau d'assainissement collectif a lui aussi un coût correspondant aux travaux que chaque abonné doit réaliser sur sa propriété pour le branchement de ses canalisations au collecteur, à la taxe de raccordement et à la redevance annuelle s'ajoutant au prix de l'eau.

Réuni le mardi 29 novembre 2011, le Conseil Municipal, au vu des résultats de l'étude technique et financière menée par le Bureau SAFEUGE, s'est prononcé sur le choix du mode d'assainissement le plus approprié à la configuration du territoire communal et aux besoins des habitants et a confirmé à l'unanimité le choix de la réalisation d'un assainissement collectif communal sur les zones définies par les dispositions du schéma directeur d'assainissement de la commune de Saint Martin aux Chartrains et son plan de zonage. Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer ultérieurement sur les conditions de sa mise en œuvre (consultation pour mission de maîtrise d'œuvre, création d'un budget annexe "assainissement", financement, demandes de subventions...).

#### **Plan Local d'Urbanisme :**

Nos travaux sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sont bien avancés. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera présenté début 2012 aux Personnes Publiques Associées, étape préalable à son approbation par le Conseil Municipal. Les documents de travail actualisés sont consultables en mairie.

#### **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Le Plan Communal de Sauvegarde qui a fait l'objet d'un article dans la Gazette n°6, approuvé par le Conseil Municipal réuni le 29 novembre dernier, est applicable sur le territoire communal depuis le 20 décembre 2011, date de l'arrêté municipal.

#### **Voirie communale et réseaux :**

- Les travaux de voirie de la Basse Rue et du Chemin Neuf sont achevés.
- Le programme de voirie 2012 n'est pas encore arrêté. Des chiffrages ont été demandés à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour l'élaboration du budget 2012.

#### **Numérotation des habitations :**

Vous avez peut-être eu la surprise, un samedi matin de novembre heureusement ensoleillé, de croiser sur votre chemin de drôles de personnages habillés de jaune fluorescent et équipés de curieuses machines à roulette arpentant par équipe de 2 nos voies communales. Il s'agissait en fait d'une partie de l'équipe municipale mesurant la distance métrique de chaque habitation au départ de la voie sur laquelle elle se situe. L'ensemble des habitations a été relevé et un numéro a été affecté à chacune d'entre elle, pair à droite impair à gauche. Ainsi, par exemple, la mairie aura pour adresse : 51 route de Trouville, l'hôtel Mercure : 670 route de Pont l'Evêque. Cette numérotation sera commune à tous les services, courrier, téléphone, électricité etc. Il facilitera surtout grandement l'arrivée des secours en cas de nécessité. Les plaques avec les numéros seront fournies par la commune et distribuées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012

#### **Entretien et sauvegarde du patrimoine communal :**

- **La Mairie :** Les travaux de maçonnerie et la pose d'une porte de garage nécessaires à la fermeture du préau sont achevés.
- **L'Eglise :** Suite au diagnostic et à l'étude estimative établis par l'architecte Monsieur POUGHEOL, le Conseil municipal a retenu une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux : le drainage en façades Ouest et Nord, indispensable à la sauvegarde de l'édifice, et par suite les travaux de maçonnerie et pierre de taille de la façade Ouest très endommagée par les infiltrations. Ces travaux d'un montant estimatif global de 124.234,43 € HT (valeur avril 2011), hors imprévus, actualisation et honoraires, seront réalisés sur les exercices 2012 et 2013, en fonction du budget communal, des aides publiques et privées attribuées à la Commune et des dons collectés par l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Martin aux Chartrains (ASPSMAC). La participation financière de la commune est estimée à 94.000 € HT.
- **Programme de travaux pour 2012 :** En 2012, nous poursuivrons notre programme annuel d'entretien des bâtiments communaux.

#### **Retour de la boîte aux lettres de la mairie :**



Dans le courant du mois d'août, nous avons eu la surprise de constater que la boîte aux lettres située sur le pilier de l'entrée de la cour de la mairie avait disparu. Un vol ?, une décision de La Poste ? Suspectant cette seconde hypothèse, nous avons adressé une réclamation à La Poste le 23 août afin de maintenir le service public. Celle-ci nous a répondu par retour du courrier que la boîte aux lettres avait bien été déposée par erreur dans le cadre de sa politique de gestion mais qu'elle serait reposée...au plus vite. En échange d'une « antiquité » qui prenait l'eau nous avons obtenu le dernier modèle des boîtes jaunes !

## "LA VIE DES ASSOCIATIONS"

### Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Martin aux Chartrains

Jean Jacques Bresson chante depuis les années 70. Auteur-compositeur, il émane de son âme de troubadour et de baladin, un dynamisme et une joie de vivre qu'il déverse sans retenue sur son public. " J'essaie d'être un éternel marchand de bonheur" aime-t-il à répéter: un bel hommage aux chansons de notre époque!

Hervé Hersant l'accompagne aux claviers.

Invité par l'ASPSMAC, il a offert un concert au bénéfice de la restauration du patrimoine. Deux bonnes heures de joie et de bonheur partagés à l'approche des fêtes de fin d'année, conclues par un délicieux vin chaud accompagné de pain d'épices très apprécié par le nombreux public. Un grand merci à Jean-Jacques Bresson et aux organisateurs de cette soirée inoubliable. Photo Ouest France



**Le président, François de Laurens de Saint Martin**

### Comité local de la FNACA

- **Repas dansant du 5 décembre 2011 :**



Le Comité a organisé un repas dansant le samedi 5 novembre 2011 au cours duquel a été servi un poulet « Vallée d'Auge ». Cette soirée était animée par l'Orchestre « Melody Orchestra » et sa pétillante chanteuse. Soirée qui a connu un franc succès et fait salle comble...

Le Comité propose le dimanche 8 janvier 2012 une dégustation de la galette avec après-midi dansant orchestré par « Viscaino ».

Renseignements et réservation avant le 28 décembre.: J.LANGLOIS tel 02-31-65-22-57 ou 06 28 32 03 83.

### Comité des Fêtes

- **Arbre de Noël du 11 décembre :**

Cette année encore, le Père Noël s'est arrêté à St Martin avec une hotte pleine de chocolats pour les enfants et un panier surprise pour les aînés. Le spectacle offert par le Comité des Fêtes a été d'une qualité hors du commun. Présenté par Michel LARIVIERE, à la fois dessinateur et magicien, il a débuté par le croquis minute de Lucky Luke et des 4 Dalton choisis par l'artiste dans l'assistance, tous plus « vrais que nature » et a continué par un étonnant spectacle de prestidigitation. L'après-midi s'est poursuivi par un goûter pour les enfants. Après le goûter, chaque enfant a posé quelques minutes pour Michel LARIVIERE qui a réalisé un portrait instantané d'une ressemblance et expression remarquables de chacun d'eux. Parents et enfants ont tous été ravis de pouvoir emporter un tel souvenir de ces moments inoubliables. Un grand bravo à l'artiste et merci encore aux organisateurs. Photo Ouest France



### Calendrier des prochaines manifestations :

- **Comité local de la FNACA :** 8 janvier 2012 : Galette des rois
- **ASPSMAC :** 3 mars 2012 : Soirée avec animations
- **Fête des voisins :** Fin mai 2012

### Etat civil

#### **Mariages :**

- Agathe DANIEL et Alexis BIBOUD, le 8 juillet 2011

#### **Naissances :**

- Hugues GREGOIRE, le 20 août 2011

#### **Décès :**

- Ginette LE COZ, le 22 août 2011

- Denise RABASSE, le 15 octobre 2011

- Jacques TISSIER, le 12 novembre 2011